



PROVINCE DE LIEGE

COMMUNE DE JALHAY

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A  
JALHAY CHARNEUX à l'occasion de la kermesse organisée du 15/08/2024 au 18/08/2024**

**Le Bourgmestre,**

- Vu la demande de Monsieur Didier MARTIN, [didiermartin@skynet.be](mailto:didiermartin@skynet.be), en date du 30 Mai 2024
- Attendu que la kermesse annuelle est organisée du 15/08/2024 au 18/08/2024;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi communale
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles LI 133-1° et LI133-2
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière

**ARRETE:**

- Article 1** Durant la période du vendredi 16 août 2024 à 08h00 jusqu'au 19 août 2024 à 18h00, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés comme suit :  
chemin n° 41 : stationnement interdit des deux côtés de la chaussée  
chemin n° 34 : stationnement interdit du côté gauche en direction du chemin n° 16  
Un sens giratoire sera installé dans le sens autorisé du chemin 41 vers le chemin n° 34 et vers le chemin n° 16 pour revenir au centre de Charneux.
- Article 3** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme bien éclairée et maintenue en place par les organisateurs.
- Article 4** Les organisateurs seront tenus d'avertir les riverains de leur manifestation.
- Article 5** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi
- Article 6** Expéditions de la présente seront transmises:
- o à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
  - o à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes
  - o au Major GREGOIRE, Cdt de la zone de Secours n°4 (112)
  - o à notre service des Travaux
  - o à notre police locale
  - o aux organisateurs

Jalhay le 17/07/2024

Par délégation

Michel PAROTTE  
Echevin



